



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Thierry Schneider et consorts au nom Députés de la Broye-Vully -
Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il vis-à-vis de la poursuite des collaborations
intercantonales ? (24_INT_137)

Rappel de l'intervention parlementaire

Début septembre, différentes communications et informations ont créé certaines interrogations au sein de la population broyarde et il s'agit ici de revenir sur deux éléments en particulier.

Ainsi, si la présentation de la « vision à long terme pour la formation postobligatoire d'aujourd'hui et de demain » du Conseil d'Etat mentionne bien la future école professionnelle de Payerne, il n'est fait nullement mention du gymnase intercantonal de la Broye. Cette école, emblématique de la collaboration Vaud-Fribourg dans la région, fêtera pourtant l'an prochain son vingtième anniversaire et répond pleinement aux besoins des Broyards.

Durant la même période, nous apprenions par différents médias qu'un potentiel rapprochement entre l'hôpital d'Yverdon-les-Bains et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) était dans les plans du DSAS sans que les partenaires fribourgeois n'aient semble-t-il été consultés. La mise en place du HIB et la répartition des compétences entre les sites de Payerne et d'Estavayer-le-Lac n'ont pourtant pas été faites d'un claquement de doigts.

L'intercantonalisme, qui ne touche pas que le Broye mais également d'autres régions du Canton, représente souvent une plus-value pour les populations concernées mais doit être entretenu avec doigté. De plus, pour qu'il fonctionne à satisfaction des citoyens vaudois des régions en question, il est essentiel qu'il soit porté par le Conseil d'Etat et ses services.

De ce fait, nous nous permettons les questions suivantes :

Quel bilan tire le Conseil d'Etat des collaborations intercantonales initiées ces dernières années ?

Quelle est sa vision de celles-ci pour ces prochaines années ?

Envisage-t-il d'en développer dans des régions et/ou des domaines supplémentaires ?

A contrario, est-il envisagé d'abandonner certaines collaborations intercantonales ? Si oui pourquoi ?

Réponse du Conseil d'Etat

La notion de collaboration intercantonale comprend diverses formes. Elle se matérialise aussi bien par des focales institutionnelles et politiques que par des projets de terrain spécifiques à des territoires ou espaces de vie partagés entre plusieurs cantons.

Au niveau institutionnel, le Conseil d'Etat est impliqué dans différentes conférences intercantionales qui ont comme objectifs principaux de favoriser la collaboration entre les cantons, la recherche de solutions concertées et de défendre leurs intérêts communs. Ces instances et organes peuvent prendre la forme de conférences gouvernementales ou de conférences spécialisées.

A l'échelle nationale, la collaboration intercantonale gouvernementale est placée sous l'égide de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Celle-ci regroupe les gouvernements des vingt-six cantons et œuvre pour faire entendre leur voix sur des dossiers de politique nationale ou extérieure qui impactent les cantons. Au niveau de la Suisse romande, les gouvernements cantonaux se réunissent au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CGSO). Ces conférences gouvernementales se différencient des conférences intercantionales dites spécialisées ou thématiques. Au niveau national comme régional, celles-ci regroupent des conseillères et conseillers d'Etat en charge de domaines politiques spécifiques. Ainsi, quasiment toutes les politiques publiques cantonales sont couvertes par des instances politiques de collaboration intercantonale.

Le Conseil d'Etat considère ces conférences intercantionales comme un atout indéniable et s'engage activement, en partenaire loyal et attentif, pour faire vivre les échanges et la recherche de solutions à l'échelle des 26 cantons. Le Canton de Vaud a d'ailleurs été l'un des cantons moteurs de la mise sur pied de l'une des dernières conférences intercantionales spécialisées de nature politique en date : la Conférence latine des directeurs du numérique.

Sur le plan bilatéral, à la faveur de la présente législature, le Conseil d'Etat a entrepris de renouer avec la tradition des rencontres intergouvernementales. En 2024 par exemple, le Conseil d'Etat a rencontré ses homologues des gouvernements bâlois et valaisan. L'occasion de renforcer encore davantage la collaboration bilatérale et de garantir des contacts de qualité avec ses voisins tout en évoquant des dossiers actuels d'intérêts communs.

Plus spécifiquement, sur le terrain, nombre de collaborations et projets ont déjà vu le jour et continuent d'être créés en collaboration avec les cantons limitrophes. Ces projets sont d'ailleurs souvent soutenus, voire portés, par des associations régionales actives dans différents domaines et dont le périmètre d'action se trouve à cheval entre deux cantons. Avant leur lancement et au cours de leur déploiement, le Conseil d'Etat évalue ces collaborations et projets sous un angle pragmatique, avec l'objectif de s'assurer de leur pertinence pour répondre aux besoins spécifiques des citoyennes et citoyens de ces espaces fonctionnels.

Cette vision du Conseil d'Etat se caractérise par le lancement ou le soutien de nombreux projets concrets dans divers domaines. A titre d'exemple et de manière non exhaustive, on peut citer ici les collaborations en matière de développement de mobilité ferroviaire avec le Canton de Genève, de santé avec le Canton du Valais à travers l'Hôpital Riviera-Chablais Chablais, et le Canton de Fribourg via l'Hôpital intercantonal de la Broye, voire dans des domaines comme ceux de la pêche ou la gestion des eaux avec le Canton de Neuchâtel. Un panel plus large des collaborations intercantionales, de leur évolution ainsi que des projets qu'elles engendrent, font par ailleurs l'objet d'un chapitre complet dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures, adopté et publié chaque année.

Au sujet des deux exemples de collaboration cités dans l'interpellation, le Conseil d'Etat souhaite apporter plusieurs précisions.

S'agissant de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), les Cantons de Vaud et de Fribourg collaborent étroitement. En particulier, le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Payerne (projet « Horizon ») est soutenu par les deux cantons, celui-ci apportant une réponse à des infrastructures vieillissantes. Les deux Cantons coordonnent les démarches relatives à l'avancement de ce projet. Ainsi, au niveau du Canton de Vaud, une demande de modification majeure du programme pluriannuel des investissements (PPI) de l'HIB va prochainement être soumise pour approbation au Conseil d'Etat.

Celle-ci fait suite à la mise à jour du chiffrage du projet par l'HIB. La procédure de soumission du projet pour approbation au gouvernement fribourgeois est également en cours dans le Canton de Fribourg. Au sujet des réflexions sur les infrastructures du dispositif hospitalier du Nord du canton, il s'agit d'échanges préliminaires menés avec les deux établissements concernés, dans une perspective à plus long terme que leurs projets d'infrastructures respectifs actuels. Ces réflexions ont été partagées entre le Canton de Vaud et le Canton de Fribourg dans le cadre de la Commission interparlementaire de contrôle (CIC) de l'HIB, permettant de confirmer la position commune des deux cantons quant au projet de construction actuel de l'HIB.

Concernant le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), les Cantons de Vaud et de Fribourg participent étroitement et conjointement à la gestion politique et stratégique de l'établissement au travers du Comité du GYB et de la Commission interparlementaire éponyme. Le développement de cet établissement a d'ailleurs récemment fait l'objet d'un important investissement commun destiné à l'extension du GYB, pour un montant global de 29 millions de francs, partagé à parts égales entre les deux partenaires cantonaux, conformément au vote du Grand Conseil du 27 novembre 2018. Le fait que la planification des établissements du Secondaire II vaudois à l'horizon 2040 ne fasse pas mention du GYB ne saurait être interprété comme une quelconque forme de désengagement, a fortiori de désintérêt, de la part du Conseil d'Etat. Cette planification ne retenant que des établissements du Secondaire II de ressort exclusif des seules autorités cantonales vaudoises (comme la future Ecole professionnelle de Payerne), ce qui n'est pas le cas du GYB. Dans le cadre de cette planification, le GYB ne pouvait être intégré aux projections qui sous-tendent cet exercice du fait que seules les communes vaudoises et fribourgeoises comprises dans l'aire de recrutement du GYB – définies par la Convention intercantonale spécifique – peuvent y enclasser les élèves qui y sont domiciliés. Ainsi, le GYB ne peut faire partie des variables à même d'assurer l'enclassement de l'ensemble des élèves en provenance des autres régions vaudoises concernées par la planification.

Sur cette base, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par l'interpellation Thierry Schneiter et consorts :

Quel bilan tire le Conseil d'Etat des collaborations intercantionales initiées ces dernières années ?

Le Conseil évalue très positivement les collaborations intercantionales actuelles, autant sur les plans institutionnel et bilatéral que plus spécifiquement, sur le terrain. A l'instar des exemples cités en amont.

Quelle est sa vision de celles-ci pour ces prochaines années ?

Le Conseil d'Etat entend préserver, voire renforcer à l'avenir, les collaborations intercantionales que ce soit au sein de cénacles institutionnels ou sur le terrain. Ceci en évaluant pour chaque projet ou besoin les opportunités de manière pragmatique, sans considérer les frontières cantonales comme un frein à un développement ou à des projets bénéfiques pour la population et la région concernée.

Envisage-t-il d'en développer dans des régions et/ou des domaines supplémentaires ?

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat envisage de développer ces collaborations en évaluant chaque potentiel besoin de manière pragmatique, dans les domaines où des projets spécifiques seraient bénéfiques pour la population et la région concernée.

A contrario, est-il envisagé d'abandonner certaines collaborations intercantionales ? Si oui pourquoi ?

Le Conseil d'Etat n'entend pas abandonner spécifiquement certaines collaborations intercantionales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mars 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni